

Paris, le 3 octobre 2012

### **Résultats définitifs du test de l'ABE sur les besoins en fonds propres des banques européennes :**

#### **Les banques françaises respectent l'objectif de 9 % au 30 juin 2012**

L'Autorité bancaire européenne a conduit un exercice visant à mettre en évidence les éventuels besoins en fonds propres des banques européennes afin de répondre aux inquiétudes sur leurs expositions aux dettes souveraines. Les modalités de cet exercice ont été approuvées par le Conseil européen du 26 octobre 2011.

71 établissements, pris parmi ceux ayant déjà participé aux stress tests de juillet 2011, ont été soumis à l'exercice. L'objectif était de créer un coussin de sécurité pour démontrer la capacité des banques à supporter différents chocs tout en maintenant un niveau adéquat de fonds propres.

Les banques devaient respecter un objectif de ratio « Core Tier One » de 9% d'ici à fin juin 2012, incluant un impact reflétant les valeurs de marché des dettes souveraines européennes au 30 septembre 2011. La méthodologie suivie peut être consultée sur le site internet de l'ABE ([www.eba.europa.eu](http://www.eba.europa.eu)).

Les résultats définitifs publiés ce jour par l'ABE confirment que les banques françaises respectent largement l'objectif de 9 % au 30 juin 2012.

Pour les 4 banques françaises soumises à l'exercice –BNP PARIBAS, Groupe BPCE, Groupe CREDIT AGRICOLE et SOCIETE GENERALE, lesquelles représentent plus de 80% du secteur bancaire français – le besoin total en fonds propres s'élevait à 7,3 milliards d'euros au 30 septembre 2011. Au 30 juin 2012, les 4 banques affichent un excédent de 23,3 milliards d'euros par rapport à l'objectif de 9 % de « Core Tier One ».

Afin de préparer au mieux la transition des banques européennes vers le nouveau régime réglementaire CRD IV, transposant le dispositif dit « Bâle 3 » en Europe, l'EBA émettra, après l'approbation définitive de la CRD IV, une nouvelle recommandation visant à assurer que les banques maintiennent à tout moment un montant absolu de fonds propres correspondant à l'objectif de 9% de « Core Tier One » au 30 juin 2012.

La situation détaillée banque par banque est présentée en annexe.

#### **À propos de l'ACP**

Issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, l'Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

**Annexe**

**Besoin/excédent de fonds propres issu de l'exercice coordonné par l'ABE**

|                               | Situation<br>au 30 septembre 2011    |  |  | Situation<br>au 30 juin 2012         |   |
|-------------------------------|--------------------------------------|--|--|--------------------------------------|---|
|                               | <i>Ratio Core<br/>Tier 1<br/>(1)</i> | <i>Besoin de fonds<br/>propres par<br/>rapport à<br/>l'objectif de 9%<br/>(en milliards<br/>d'euros)<br/>(2)</i> | <i>dont coussin de<br/>sécurité sur<br/>expositions<br/>souveraines<br/>(en milliards<br/>d'euros)</i> | <i>Ratio Core<br/>Tier 1<br/>(2)</i> | <i>Excédent de<br/>fonds propres<br/>par rapport à<br/>l'objectif de 9 %<br/>(en milliards<br/>d'euros)<br/>(2)</i> |
| <b>BNP PARIBAS</b>            | 8,8 %                                | 1,5  | 2,5  | <b>10,9%</b>                         | 8,8   |
| <b>GROUPE BPCE</b>            | 8,1 %                                | 3,7  | 1,0  | <b>10,0%</b>                         | 3,1   |
| <b>GROUPE CREDIT AGRICOLE</b> | 9,2 %                                | -  | -  | <b>10,7%</b>                         | 8,4   |
| <b>SOCIETE GENERALE</b>       | 8,4 %                                | 2,1  | -  | <b>9,9%</b>                          | 3,0   |

(1) Après application de la CRD3 et du coussin de sécurité sur expositions souveraines estimé conformément à la note méthodologique publiée par l'EBA ([www.eba.europa.eu](http://www.eba.europa.eu)), par référence aux valeurs de marché au 30 septembre 2011.

(2) Après application du coussin de sécurité sur expositions souveraines